



Le 12 octobre 2005

**Aux : Membres visés par le programme d'équité salariale**  
**Du : Comité d'équité salariale de l'APTS**

---

**OBJET : *Modifications au programme d'équité salariale***

---

L'APTS a modifié son programme d'équité salariale à la lumière des observations et commentaires formulés par ses membres. En effet, en juillet dernier, nous vous avons fait parvenir une copie du premier affichage de la *Loi sur l'équité salariale* et vous aviez jusqu'au 15 septembre pour formuler vos observations sur son contenu ou demander des renseignements additionnels. L'avis à la suite du premier affichage présente ces modifications.

### **Travaux en cours**

Les membres du comité d'équité de l'APTS poursuivent leur travail. Elles participent régulièrement à des rencontres avec des représentants du gouvernement afin de déterminer la valeur des catégories d'emploi des membres de l'APTS. Elles ont aussi mené une centaine d'enquêtes qui s'ajoutent aux 500 menées en 2002. Elles en sont maintenant à l'étape de l'analyse de l'information transmise par les membres que nous souhaitons d'ailleurs remercier pour leur précieuse participation au dossier de l'équité salariale.